

OFFICE WALLON DES DECHETS

Min.	A.B.	LIBELLES	2016 initial		Ajustement		2016 ajusté	
		DEPENSES	CE	CL	CE	CL	CE	CL
CD	11.03	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel.	0	0	0	0	0	0
CD	12.01	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles pour la réalisation des missions de l'entreprise régionale y compris les études et action de sensibilisation en matière de gestion des déchets.	1 793	1 555	-150	-299	1 643	1 256
CD	12.03	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets.	1 015	1 015	800	800	1 815	1 815
CD	12.04	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7 815	7 815	0	0	7 815	7 815
CD	12.07	Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets	690	890	0	0	690	890
CD	12.08	Frais de contentieux relatif à la taxation et de perception de la taxe sur les déchets ménagers	10	10	0	0	10	10
CD	30.01	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	1 314	900	0	0	1 314	900
CD	30.02	Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services.	10	10	0	0	10	10
CD	30.03	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets.	0	30	0	15	0	45
CD	32.02	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage.	290	290	0	0	290	290
CD	32.04	Frais de fonctionnement de la Commission de Recours (art.71 du décret relatif à la gestion des sols).	0	0	0	0	0	0
CD	43.01	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers.	5 500	5 500	750	750	6 250	6 250
CD	43.02	Subvention aux intercommunales dans le cadre de l'appel à projets de collecte sélective innovante	0	0	0	0	0	0
CD	43.03	Subvention à l'ISSeP.	1 440	1 440	150	299	1 590	1 739
CD	43.04	Subventions aux communes relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communication.	15 678	15 678	-9408	-9408	6 270	6 270
CD	43.05	Subventions octroyées conformément à l'art.76 du décret relatif à la gestion des sols.	0	0	0	0	0	0
		<i>Sous-total Section I</i>	35 555	35 133	-7 858	-7 843	27 697	27 290
CD	60.01	Mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets.	0	0	6 944	6 944	6 944	6 944
CD	60.02	Remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets.	13 642	13 642	0	0	13 642	13 642
CD	74.06	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets.	50	50	0	0	50	50
CD	81.01	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	0	0	0	0	0	0
		<i>Sous-total Section II</i>	13 692	13 692	6 944	6 944	20 636	20 636
		TOTAL POUR LES DEPENSES	49 247	48 825	-914	-899	48 333	47 926